

**ETAT DES LIEUX SUR LE REFUS DES RESULTATS DES URNES PAR LES
ETATS AFRICAINS: CAS DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES AU
CAMEROUN (OCTOBRE 2011), EN RD CONGO (NOVEMBRE 2011), AU
SENEGAL (MARS 2012) ET AU KENYA (MARS 2013)**

Ladislav KATSUBA KINYALI¹

Abstract

This study shows a report on the current situation of elections and the rejection of the results of the polls in Cameroon (2011), Democratic Republic of Congo (2011), Senegal (2012) and Kenya (2013). Reports show that countries in which the organization of election bodies had been accused of many evils (organizationally) by the respective civil societies, movements of the opposition and election observers (national and international) are those in which the verdict of the polls were aggressively challenged by other parties. These include the D. R. Congo and Cameroon. For other organizations the reports show that the power of the elections were satisfactory, despite some shortcomings while displaying election results, particularly with regard of Senegal and Kenya results were well received. Therefore, it was observed that the refusal of the results of the polls would be mainly based on the way the elections were held or conducted.

Keywords: State of play, Elections, Results of the polls, African States

Résumé

Cette étude traite de l'état des lieux des élections et du refus des résultats des urnes au Cameroun (2011), en RD Congo (2011), au Sénégal (2012) et au Kenya (2013). L'état de lieux fait comprendre que les pays dans lesquels les organes d'organisation des élections avaient été accusés de beaucoup de maux (sur le plan organisationnel) par les sociétés civiles respectives, les mouvements de l'opposition et les observateurs électoraux (nationaux et internationaux) sont ceux dans lesquels le verdict des urnes étaient agressivement contesté. Il s'agit notamment de la RD Congo et en partie du Cameroun. Pour les autres organisations au pouvoir des opérations électorales étaient satisfaisantes, malgré quelques manquements, le verdict des urnes était bien accueilli, s'agissant notamment du Sénégal et du Kenya. Cependant, il a été observé que le refus des résultats des urnes serait principalement en fonction de la manière dont les élections ont été organisées.

Mots clés: Etat de lieux, Elections, Résultats des urnes, Etats Africains

¹ Chef de Travaux à l'Institut Supérieur de Développement Rural de Kitsombo (ISDR Kitsombo). Email : katsubal@yahoo.fr

INTRODUCTION

Les élections font partie des mécanismes de nomination des dirigeants et de légitimation des gouvernements. En Afrique, la tenue des élections semble toujours se solder par le refus des résultats de la part des candidats malheureux. Dans bien des pays africains, les résultats des élections sont devenus une occasion de conflits sanglants et de batailles juridiques très coûteuses au détriment du développement social et économique.

En l'espace de quatorze mois, trois pays africains avaient fait focaliser l'attention du monde entier sur les rapports et résultats de leurs élections présidentielles, à savoir la Côte d'Ivoire (28 novembre 2010 pour le 2ème tour), la RD Congo (le 28 novembre 2011) et le Sénégal (le 26 février et le 25 mars 2012). La Côte d'Ivoire s'est retrouvée au bord de l'éclatement à la suite de ces élections, et l'ancien Président Laurent Gbagbo, accusé d'avoir effectué un hold-up électoral et suscité les troubles postélectorales, croupit aujourd'hui en prison à la Cour Pénale Internationale (CPI) de la Haye. Alors que la RD Congo continue à chercher la voie de sortie de sa crise postélectorale de 2006 et 2011, les observateurs internationaux et nationaux estiment que les résultats de ces élections manquaient de crédibilité. Le Sénégal quant à lui, avait obtenu un satisfecit de la part de la quasi-totalité des observateurs. Le peuple, les dirigeants et les institutions sénégalaises étaient félicités pour avoir réussi l'organisation de ces élections dans un climat apaisé et sans grosse bavure (Lutulala Mumpasi, 2012). Ces faits indiqués ci haut stimulent le chercheur à poser la question de savoir pourquoi le verdict des urnes n'est toujours pas accepté, particulièrement en Afrique. Ce travail explore l'hypothèse selon laquelle le refus des résultats des urnes serait principalement en fonction de la manière dont les élections ont été organisées.

METHODOLOGIE DE TRAVAIL

Ce travail est une étude qualitative, centrée sur l'analyse des documents présentés par certains groupes et partis dans différents pays concernant les résultats et rapports des élections principalement en Afrique. C'est une étude de cas particuliers des pays de l'Afrique Sub-Saharienne. Parmi les pays de cette partie, quatre pays avaient été retenus à savoir : le Cameroun, la République Démocratique du Congo, le Sénégal ainsi que le Kenya. Le choix de ces quatre pays était justifié par le fait qu'indépendamment de la distance qui les séparent, le rapprochement temporel des événements électoraux (2011-2013), l'accueil fait au verdict des urnes au Cameroun (Octobre 2011), en RD Congo (Novembre 2011), au Sénégal (Mars 2012) et au Kenya (Mars 2013) et leur distribution sur le continent en font non seulement des cas dont on peut parler en bloc mais aussi des cas qui permettent de faire une étude extensible sur l'Afrique sub-saharienne². La méthode de sélection était non-probabiliste de choix volontaire compte tenu des critères cités si haut.

Les techniques d'analyse des résultats étaient de la validité empirique des rapports, soutenir la configuration des institutions et leurs comportements politiques. L'analyse s'était consacrée à analyser les différents acteurs impliqués dans l'organisation des élections dans les jeunes démocraties africaines.

² Cette représentativité n'est certes pas numérique. Elle est seulement spatiale. Elle est basée sur la présomption que les pays voisins ont tendance à se ressembler. Et, Cameroun, RD Congo, Kenya et Sénégal sont parmi les pays africains qui enregistrent un nombre plutôt important des pays voisins.

Dans cet article, il sera question de faire l'état des lieux du refus des verdicts des urnes dans le cas des pays sélectionnés. Il s'agira donc de passer en revue les élections dans les quatre pays d'étude en examinant ce qu'en disent la société civile³, l'opposition politique nationale⁴ ainsi que les observateurs électoraux tant nationaux qu'internationaux⁵.

RESULTATS

DES ÉLECTIONS AU CAMEROUN

Etat des élections au Cameroun

En 1990, au Cameroun, le refus du gouvernement de légaliser un parti anglophone, le Front Démocratique social (Social Democratic Front, SDF), avait provoqué des manifestations dans le nord-ouest du pays, en même temps que la crise économique dans tout le pays. Le pays devait accueillir le multipartisme. Les premières élections pluralistes étaient organisées sous la pression de la population de Douala, après une grève générale ensanglantée par la répression de l'armée en avril 1991. En mars 1992, lors des élections, plusieurs contestations à savoir la violence marquée au nord par des affrontements intercommunautaires. Grâce à la dispersion des forces de l'opposition, l'ancien parti unique de Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC) obtint la victoire. En 1992, une réélection contestée de Paul Biya à la présidence du pays provoqua l'urgente formation d'un gouvernement de coalition dirigé par un Premier ministre anglophone, Simon Achidu Achu.

Il avait été observé que le 9 Octobre 2011, encore trois candidats s'étaient présentés aux élections dont le président sortant Paul Biya son mandat prenant fin en 2011. En 2009 des mesures avaient déjà été prises en compte par le président Obama pour révoquer des visas américains à l'endroit des politiciens camerounais. Une pression s'était renforcée au mois de juin 2011 lorsqu'Hillary Clinton avait refusé de recevoir Paul Biya, forçant ce dernier à annuler une tournée occidentale⁶. Le scrutin, organisé par l'organisme Elections Cameroun (ELECAM) était pour la première fois ouvert aux Camerounais vivant à l'étranger, sous réserve qu'ils ne disposent pas d'une double nationalité⁷. Les résultats⁸ annoncés par la Cour Suprême se présente de la manière suivante : Taux de participation : 65,82 % ; Paul Biya : 77,981 % ; John Fru Ndi : 10,71 %. Paul Biya fut réélu pour un sixième mandat de 7 ans. Sept candidats de l'opposition estimaient que l'élection avait été entachée de fraudes et avaient demandé la tenue d'un nouveau scrutin.

³ Par opinion des masses, il faut sous-entendre la société civile (définie ici comme incluant les organisations non gouvernementales et d'obédience religieuse, les syndicats,...), sur les élections dans les quatre pays d'étude.

⁴ En parlant de l'élite nous faisons allusion à la classe politique dont fait partie l'opposition.

⁵ Parlant des observateurs électoraux, nous avons pris en compte les observateurs tant nationaux qu'internationaux. Notons que les activités de ces observateurs électoraux sont devenues une part importante du processus électoral d'abord en le validant et ensuite en le légitimant.

⁶ [http://fr.wikipedia.org/wiki/election présidentielle camerounaise de 2011](http://fr.wikipedia.org/wiki/election_présidentielle_camerounaise_de_2011)

⁷ [http://fr.wikipedia.org/wiki/election présidentielle camerounaise de 2011](http://fr.wikipedia.org/wiki/election_présidentielle_camerounaise_de_2011)

⁸ Paul Biya officiellement réélu président du Cameroun, Le Monde.fr avec AFP et Reuters | 21.10.2011 à 20h58 Mis à jour le 21.10.2011 à 21h15

Société civile et les élections au Cameroun

D'après «dynamique citoyenne», une organisation de la société civile camerounaise, les citoyens désireux de s'inscrire sur les listes électorales ne le pouvaient car l'organe chargé de l'organisation des élections leur refusait ce droit. Cela avait été compris par la dynamique comme une atteinte grave au droit de vote dont devrait jouir chaque citoyen. Elle (dynamique) estimait qu'il s'agirait d'une violation grave de la constitution d'autant plus que la loi prévoyait les inscriptions sur les listes électorales du premier janvier au 21 aout 2013. Cela dénoterait-il un camouflage de la date des élections? insinuaient les militants de la «Dynamique citoyenne». Ils s'insurgeaient contre le flou entretenu sur les dates de différentes élections. Pour eux, le mépris des textes légaux en vigueur au Cameroun sur les élections pourrait déboucher sur une situation conduisant le Cameroun à une période de 100 jours sans législature (Tonfack, 2013).

Sakko avait indiqué que lors de l'annonce des résultats, le peuple était divisé entre l'appel de l'opposition à manifester et les aléas du quotidien. *Le choix du Peuple? Alors que les choses vont de pire en pire au pays... Les gens sont sous tension. On jongle pour survivre. L'opposition n'avait qu'à faire sa politique et nous laisser tranquilles. Ils avaient montré sur Canal 2 (chaîne de télévision privée très populaire) un licencié en économie reconverti en vitrier pour survivre. Et vous allez demander à quelqu'un comme ça d'aller manifester? Comme si ça pouvait changer»* (Sakho, 2011).

Pour le peuple, la politique au Cameroun n'avait de politiciens que de nom. Cette opinion était fort répandue dans les conversations après proclamation des résultats. Le discrédit que les camerounais portaient sur leur système électoral contribuerait largement à cette conviction. Elections Cameroon (ElecCam) en charge d'organiser le scrutin à la place du ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation (Minatd) faisait l'objet de vives critiques, accusé d'être à la botte du pouvoir détenu par Paul Biya depuis 1982.

Cette instance est marquée par une présence de membres du parti au pouvoir, le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC). Même son élargissement à des personnalités de la société civile peine à convaincre de sa capacité à organiser des élections transparentes. L'opposition camerounaise fait grise mine, soupçonnée de corruption et critiquée pour son manque de stratégie et son absence de programme (Sakho, 2011).

Prenant un autre point de vue, celui de Vincent Hugué⁹ sous le titre « une élection pour rien au Cameroun », Paul Biya, le mutique successeur d'Ahmadou Ahidjo, dont il fut le Premier ministre de 1975 à 1982, a su au fil des décennies ériger l'inertie et l'apathie en mode de gouvernement. Clientélisme, corruption, répression, ethno-régionalisme et démagogie telles étaient les caractéristiques de son gouvernement. Pour ce qui est des élections, il s'agit simplement d'une mascarade. Le Cameroun est un pays au parti-Etat tout puissant (le Rassemblement démocratique du peuple camerounais-RDPC) qui y confisque tous les leviers du pouvoir, une opposition y est fragmentée, des concurrents y sont cantonnés dans un rôle des figurants à la fraude élue domicile. Rien ne manque, à la panoplie, pas

⁹ Diplômé de l'École supérieure de journalisme de Lille après être passé au lycée Sainte-Marie de Beaucamps-Ligny. Ancien élève de l'Institut d'études politiques de Paris. Après des débuts au quotidien Le Monde et un passage à La Croix, il travaille désormais comme grand reporter au service international de l'hebdomadaire L'Express. Il est spécialiste de politique internationale, notamment de l'Afrique et du Proche-Orient. Il a reçu le prix Bayeux 2005 des correspondants de guerre pour son reportage sur l'Ouganda (Ouganda, l'enfance massacrée). Vincent Hugué enseigne actuellement à l'École supérieure de journalisme de Lille et à l'Institut d'études politiques de Paris.

même le bricolage constitutionnel qui, en 2008, a permis au "sphinx d'Etoudi" de briguer un troisième mandat; ni l'opération "Epervier" censée étouffer dans ses serres les corrompus, mais qui a pour vocation essentielle de neutraliser les rivaux réels ou supposés (Hugueux, 2011).

A mieux comprendre ce penseur, des élections libres au Cameroun, il n'y en a pas eu. Toute organisation électorale ne serait qu'une mascarade d'autant plus que le président au pouvoir fait un effort pour neutraliser les rivaux.

L'opposition et les élections au Cameroun

Soupçonnés de corruption et critiqués pour leur manque de stratégie et d'absence de programme, John Fru Ndi, Adamou Ndam Njoya, Bernard Muna, Kah Walla, Albert Nzongang, Paul Ayah Abine et Momo Jean de Dieu avaient fait part devant la presse de leur *désillusion* devant l'attitude d'Elecam au cours du processus électoral : «... Plus de 70% des cartes d'électeurs n'ont pas été redistribuées, des doublons ont été constatés sur les listes d'électeurs, les bureaux de vote ont été installés dans les chefferies, l'ouverture tardive des bureaux de vote, la violation du code de bonne conduite, la mauvaise organisation matérielle du scrutin, l'établissement des cartes électorales en dehors des commissions légalement chargées de le faire, l'usage abusif et vexatoire des moyens de l'Etat par le candidat Biya pendant la campagne... Elections Cameroun a failli à sa mission d'organiser une élection présidentielle libre, juste et transparente le 9 octobre 2011... Il n'y a pas eu élection présidentielle au Cameroun le 9 octobre 2011 ... la révision de la loi électorale et la mise sur pied dans un délai de six mois d'un nouveau système électoral qui sera véritablement indépendant et accepté par tous devra conduire la nouvelle élection présidentielle » (Afrik.com, 2011).

Pour le suivi de l'issue du scrutin, l'opposant historique, John Fru Ndi du Social Democratic Front (SDF), avait déménagé temporairement à Yaoundé. *«Je n'irai pas à la cérémonie de proclamation des résultats. Pour quoi faire? Mercredi alors que la Cour suprême statuait sur nos requêtes en annulation, j'ai reçu un carton d'invitation pour venir assister à la proclamation des résultats. C'est la preuve que ces recours n'étaient qu'une formalité. Nous appelons les Camerounais à manifester même si le pouvoir a renforcé la présence militaire»* (Sakho, 2011). Par contre, Kah Walla, candidate du Cameroon's People Party (CPP) se veut plus apaisante: *«Moi je serai là. Car, ces résultats me concernent. Peut-être vais-je gagner (rires). Je trouve que la réaction des autorités à notre déclaration est disproportionnée: les appels au calme qui se multiplient et la présence policière font croire à une action violente de notre part. Mais nous n'avons jamais invité les gens à la rue ou à la violence. Manifester ça peut être écrire dans un journal, faire un graffiti... ce n'est pas que marcher dans les rues»*. (Sakho, 2011).

Le parti au pouvoir, le RDPC, estimait quant à lui que si le scrutin avait connu des irrégularités, c'était surtout en raison du caractère « jeune » d'Elecam (baptême de feu) et que cela n'était pas de nature à modifier l'issue du scrutin. Plusieurs membres du gouvernement ont déploré l'attitude « irresponsable » des candidats de l'opposition, une rengaine vite reprise par de nombreuses associations professionnelles, chefs traditionnels, dignitaires de confessions diverses. L'Eglise catholique au Cameroun avait ainsi appelé, lors d'un point de presse, à respecter le résultat des urnes: «Ne descendez pas dans la rue. Restez

sourds aux appels à la violence et au désordre qui vous sont lancés», a déclaré Monseigneur Joseph Atanga, président de la Conférence épiscopale nationale du Cameroun » (Sakho, 2011).

Des observateurs électoraux et les élections au Cameroun

L'Ambassadeur américain, Robert Jackson, lors d'un discours prononcé devant la société civile avait indiqué que les observateurs américains déployés le jour du vote avaient noté des incohérences et des irrégularités à tous les niveaux, ainsi que des difficultés techniques de la part d'Elecam dans l'administration de l'élection. Tournant le regard vers l'opposition, le diplomate ne mâche pas ses mots à l'encontre des opposants : *«L'opposition ayant présenté 22 candidats, il y a lieu d'émettre des réserves quant au sérieux de cette opposition et des candidats. Se réveillant tardivement, certains partis d'opposition parlent désormais d'un front commun. N'auraient-ils pas dû penser à cela plus tôt? »* (Sakho, 2011). *Sur cette note, nous comprenons que la responsabilité est partagée : incohérences et irrégularités de la part de l'organe organisateur d'un côté, dispersion et désunion dans le rang des candidats et opposants d'un autre. « ...on se rend bien compte que dans l'opposition camerounaise, l'intérêt personnel prime sur l'intérêt du peuple. Sinon comment comprendre que pour une élection présidentielle on enregistre plus de 50 candidatures et que les 22 opposants au régime ne prennent pas la peine de s'asseoir autour d'une table pour adopter une stratégie commune et un candidat unique »* (Afrik.com, 2011).

Dans le cadre d'évaluation du processus électoral au Cameroun, les observateurs électoraux, regroupés autour du «Transparency International Cameroon» (TI-C), avaient rendu publiques leurs observations préliminaires dans les 5 jours qui ont suivi le scrutin. Avec un total de 800 observateurs, dont 10 coordonnateurs régionaux et 58 chefs d'équipe départementaux, pour l'essentiel membres d'organisations de la société civile camerounaise, recrutés dans les dix régions du pays, les observateurs de TI-C avaient été déployés en binômes sur l'ensemble des arrondissements des 10 régions afin de mener une évaluation exhaustive et documentée du processus électoral. Le jour du scrutin, les observateurs de la Mission d'Observation Electorale (MOE-TI-C) ont visité plus d'un millier de bureaux de vote, à raison de huit bureaux de vote en moyenne par équipe. La MOE TI-C a également observé tous les développements postélectoraux, en particulier la centralisation des résultats et la phase éventuelle du contentieux électoral (Mission d'Observation Electorale Transparency International Cameroon, 2011).

S'agissant des inscriptions sur les listes électorales, la MOE TI-C avait salué les innovations introduites par Elections Cameroon (ELECAM) pour la délivrance d'un récépissé à chaque citoyen au moment de son inscription sur les listes électorales. Cette initiative, conjuguée à celle prise par les autorités publiques, relative à la gratuité de la délivrance de la Carte Nationale d'Identité (exigible avant toute inscription) ont contribué à accroître les inscriptions sur lesdites listes.

En ce qui concerne la publication des listes électorales et la distribution des cartes électorales, la Mission avait constaté que ces phases s'étaient déroulées après les délais prévus par la loi et bien trop proche du scrutin pour permettre l'exercice de tout recours contentieux devant l'instance compétente. De nombreux cas de doublons ont été constatés, laissant clairement entrevoir que le fichier électoral n'avait pas été nettoyé, autant que les listes n'avaient pas été consolidées. La distribution des cartes était défailante, faisant intervenir, au mépris des dispositions légales, des personnes extérieures à ELECAM (les chefs de quartiers, et souvent quelques responsables de partis politiques).

Au sujet de la campagne électorale, la MOE TI-C s'était félicité de ce que la campagne électorale se soit déroulée sans violence. Elle avait constaté que les libertés fondamentales telles que la liberté d'expression, de réunion et d'association avaient globalement été respectées.

Cependant, s'agissant de l'affichage, des manquements graves avaient été notés, concernant le non-respect des dispositions réglementaires (lieux d'affichage, dimensions des affiches) y afférentes par les candidats, notamment le Président sortant qui avait utilisé le réseau d'affichage commercial, au mépris des indications communiquées à cet effet par ELECAM. Par effet d'entraînement, les autres candidats avaient procédé à l'affichage sauvage, chacun selon ses moyens. Ce qui avait eu pour effet de provoquer un déséquilibre que le législateur avait pourtant souhaité éviter.

A propos des médias la Mission avait notée le professionnalisme de l'ensemble des organes de presse camerounais qui s'étaient attelés pour la plupart à transmettre des informations fiables et suffisantes pour permettre aux électeurs de faire leur choix en connaissance de cause le jour du scrutin. Elle avait constaté, pour le déplorer, le gros déséquilibre observé dans le traitement de l'information au niveau des médias publics et de certains médias privés au profit d'un candidat.

Toutefois, la Mission d'Observation Electorale de Transparence Internationale Camerounaise avait noté avec regret que pour son baptême de feu, ELECAM avait manifestement manqué l'occasion d'affirmer sa pleine capacité à conduire et à maîtriser le processus électoral camerounais. L'origine des difficultés et dysfonctionnements de tous ordres qui ont émaillé l'organisation matérielle du scrutin du 09 octobre 2011 étaient à rechercher ailleurs que dans ELECAM. A titre d'illustration, au centre de vote du Lycée de Bonamoussadi à Douala (région du Littoral) où étaient logés une vingtaine de bureaux de vote, au bureau de vote A, 350 cartes sur les 500 électeurs inscrits n'avaient pas été retirées et dans le bureau de vote B 380 cartes sur les 500 électeurs inscrits. Ce scénario était identique dans de nombreux bureaux de vote du pays où le taux d'abstention était souvent frôlé 70%.

Bien plus, la Mission avait ainsi notée que l'encre prévue pour le scrutin était tout, sauf indélébile, en totale contradiction avec l'article 83 (1) de la loi électorale. A certains endroits dans la région de l'Ouest, un seau d'eau était judicieusement et utilement placé à l'entrée de certains bureaux de vote pour permettre aux électeurs de se laver immédiatement les mains et se débarrasser de l'encre présumée indélébile. Davantage et pêle-mêle, les insuffisances et irrégularités ci-dessous ont été constatées : l'utilisation disproportionnée des ressources publiques, à la foi matérielles et humaines (véhicules CA, hauts cadres de l'administration, fonctionnaires et agents publics absents des bureaux pendant deux semaines pour cause de campagne électorale) ; la confusion entre les activités officielles du Président de la République et celles du Président-candidat pendant la campagne électorale lors des différentes visites à Maroua, Douala et Kribi (lancement du projet de port en eau profonde) ; la couverture (en quantité et en qualité) inégale et inéquitable des campagnes électorales par les médias publics.

Le temps d'antenne à la CRTV, ainsi que l'espace allouée dans les colonnes du quotidien gouvernemental «Cameroon Tribune» aux activités du parti au pouvoir et à son candidat étaient sans commune mesure avec le temps et l'espace accordés aux candidats concurrents. Cette couverture était par ailleurs loin d'être neutre et impartiale ; le Conseil National de la Communication s'est révélé inopérant et aphone. La MOE TI-C a encouragé vivement cet organe régulateur des médias à prendre ses responsabilités et à accomplir

pleinement ses missions en vue des prochains scrutins ; les urnes carrées transmises à ELECAM par le MINATD, contrairement aux anciennes urnes en plastique défectueuses; le démarrage tardif des opérations de vote, certaines ayant commencé bien après 14 heures comme dans la plupart des bureaux de vote de l'arrondissement de Douala IV ; le non affichage des listes électorales devant certains bureaux de vote ; la présence des représentants de l'Administration dans les bureaux de vote, se substituant à l'occasion au Président du Bureau de vote ; la maîtrise insuffisante des règles et procédures par certains présidents et membres des bureaux de vote ; l'absence de moyens d'éclairage dans les bureaux de vote lors des opérations de dépouillement. A Douala comme à Yaoundé, les salles de classe n'étaient pas éclairées et les lampes tempêtes mises à disposition par ELECAM étaient souvent dépourvues de pétrole ; les failles sur les listes électorales : électeurs inscrits, détenteurs de récépissés mais incapables de retrouver leur carte d'électeur comme ci-dessus rappelé; de nombreux cas de doublons et même de noms revenant plus de trois fois sur la même liste d'un bureau de vote ; des cartes d'électeurs remplies à la main ; des électeurs en possession de plus d'une carte d'électeur ; des cartes établies pour des personnes décédées ; des cas d'achat de conscience de certains électeurs qui échangeaient leur carte d'électeur contre de l'argent ; des cas de personnes trouvés avec de multiples cartes et/ou ayant voté plus d'une fois.

Afin de remédier aux insuffisances et irrégularités ainsi constatées, la mission avait recommandé, au plan institutionnel :

- la refonte du fichier électoral et la mise en place de techniques et méthodes modernes de gestion du processus électoral par un organe répondant aux prescriptions légales ;
- la mise en place d'un code électoral unique afin d'éviter des interprétations diverses, malentendus et divergences entre de multiples dispositions en vigueur quant aux élections au Cameroun (Constitution, lois, décrets, circulaires, décisions) ;
- inviter des médias et des organes de presse à observer la déontologie et les règles d'éthique qui s'imposent en la matière ;
- la mise en place urgente de mécanismes de contrôle et de sanctions des violations de la loi de 2000 ;
- l'introduction d'un bulletin de vote unique et l'institution d'une carte d'électeur biométrique (avec photo) délivrée au moment de l'inscription pourraient contribuer à redonner confiance aux camerounais.

DES ÉLECTIONS EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

L'état des élections

Pour la République Démocratique du Congo, en 2006 les résultats de l'élection étaient contestés et cela s'était transformé du 20 au 22 août 2006, en une lutte frontale entre les deux partis dans les rues de la capitale, Kinshasa et aurait occasionné des décès (16) jusqu'à ce que la police congolaise et les troupes de la Mission d'Observation des Nations unies au Congo (MONUC) aient repris le contrôle de la ville. Un deuxième tour d'élection était organisé le 29 octobre 2006 pour confirmer le résultat du président élu Joseph Kabila avec 58 % des voix. L'expérience électorale du 28 novembre 2011, au bout du mandat de 5 ans allant de 2006 à 2011, les observateurs internationaux et nationaux (tels que l'Eglise catholique) ayant

estimé que les résultats des élections manquaient de crédibilité, à cause des faits observés pendant leur déroulement (bourrage des urnes, achat des consciences, ...), la RD Congo continuait à chercher la voie de sortie de sa crise postélectorale. En 2011 le cas c'était encore répété et même plus pur qu'en 2006 car les événements après les résultats des élections n'étaient pas positifs. Deux présidents avaient prêtés serment au même moment chose incroyable mais qui s'était réalisée en RD Congo.

La société civile et élections en RD congolaise

Pour la Société Civile RD Congolaise¹⁰, la CENI, dans son organisation des élections présidentielle et législatives, avait failli à sa mission d'organiser des élections libres, transparentes, démocratiques et crédibles en 2011. Pour elle, si une attention particulière n'est pas portée sur la crise postélectorale (situation bicéphale à la tête du pays d'une part, un président légal mais non légitime et un autre président légitime mais non légal), la paix et la sécurité peuvent être sérieusement affectées pour de longues années à venir, non seulement en RDC, mais aussi dans la sous-région de l'Afrique centrale ou encore Sub-Saharienne en général. Le manque de crédibilité de ces élections avait été reconnue par tous les observateurs: l'Union Européenne, le Centre Carter, les observateurs nationaux, les observateurs de l'Eglise Catholique, pour ne citer que ceux-là. Le fait est que la grande majorité du peuple congolais ne se reconnaissait pas dans les résultats publiés comme étant ceux des votes auxquelles ils avaient pris part. Les témoins ne reconnaissaient pas la grande partie des procès-verbaux officiels comme étant ceux sur lesquels ils avaient apposé leur signature. Les résultats de ces élections présidentielles et législatives étaient contestés par les principaux partis de l'opposition et par plusieurs candidats, y compris certains membres des partis de la coalition gouvernementale. La Commission Electorale Nationale Indépendante, CENI, avait fait tilt à sa mission d'organiser des élections libres, transparentes, démocratiques et crédibles et ne méritait plus de ce fait la confiance des acteurs politiques et de la population congolaise.

¹⁰ Pour comprendre l'opinion du peuple congolais sur les élections, nous exploitons la lettre de la société civile congolaise, lettre signée le 07 février 2013 par 42 Associations en savoir : LINELIT (Ligue Nationale pour les Elections Libres et Transparentes), LIFCE (Ligue des Femmes Congolaises pour les Elections), LIFDED (Ligue des Femmes pour le Développement et l'Education à la Démocratie), CDCE / RHODECIC (Cadre de Concertation de la Société Civile pour l'Observation des Elections), CAFCO (Cadre Permanent de Concertation de la Femme Congolaise), CSA (Chaîne de Solidarité Agissante), CJR1325 (Centre d'Etudes sur la Justice et Résolution 1325), CJPC/UNIKIN (Commission Justice et Paix Catholique / UNIKIN), CC (Cause Commune), CONAFED (Comité National Femme et Développement), NSCC (Nouvelle Société Civile du Congo), RECIC (Réseau d'Education Civique du Congo/Kinshasa), REGED (Réseau Gouvernance Economique et Démocratie), RENOSEC (Réseau National pour l'Observation et la Surveillance des Elections au Congo), PIECE (Programme Islamique d'Education Civique et Electorale), UNAF (Union Nationale des Femmes), OSCE (Observatoire de la Société Civile pour les Elections), JPE (Journalistes pour les Elections), FFBGD (Forum des Femmes pour la Bonne Gouvernance), ROC (Réseau d'Observation des Confessions Religieuses), FENAPHACO (Fédération Nationale des Associations des Personnes Vivant avec Handicap du Congo), CSSSC (Comité Suivi Symposium de la Société Civile), ROCFAD (Réseau des Organisations Francophones d'Appui au Développement Local), CNONGD (Conseil National des ONG de Développement), CENADEP (Centre National d'Appui au Développement et à la Participation Populaire), PRODDDES (Promotion de la Démocratie et des Droits Economiques et Sociaux), LE (Ligue des électeurs), SYECO (Syndicat des enseignants du Congo), CJC (Coalition de la Jeunesse Congolaise), AC (Les anges du Ciel), ASADHO (Association africaine de Défense des droits de l'Homme), VSV (Voix de sans voix), PAROUSIA (Actions mobilisatrices et porteuses pour les personnes avec handicap et les filles-mères), SOFEPADI/FFC (Solidarité Féminine pour la Paix et le Développement Intégral), JRCI (Justice et Restauration Chrétiennes pour l'Intégrité), OCEAN (Organisation pour la Conservation de l'Ecologie et des Amis de la Nature), FGTK (Fédération Générale des Travailleurs du Kongo), CROUND/KIN, CFPD, RFAD, AFARD-RDC (Societe Civile Congolaise, 2012) .

La Conférence Nationale des Évêques Catholiques du Congo (CENCO) par sa Déclaration de l'assemblée plénière extraordinaire de janvier 2012 et la Société Civile avaient lancé un appel en vue d'un dialogue national. Jusque là, malgré la gravité et l'ampleur de la situation, la MONUSCO s'était bornée à des vœux, appelant à ne pas recourir à la violence et à poursuivre les revendications par les canaux institutionnels, c'est-à-dire les cours et tribunaux connus pour leur manque de neutralité et de transparence. On ne pouvait pas enfermer les uns en résidence surveillée, leur demandant de suivre une procédure caduque, pendant que d'autres envisageaient déjà de mettre en place le processus des institutions résultant des élections frauduleuses. De ce fait, termine la Société Civile Congolaise, nous recommandons ce qui suit : accorder à la MONUSCO le mandat d'observation électorale et de certification des résultats; obtenir au préalable la mise sur pied d'un nouveau Bureau crédible et intègre à la CENI en remplacement de la vieille équipe en fonction actuellement et y inclure la société civile; appliquer toutes les solutions aux élections présidentielles et législatives sans les séparer ; exiger la divulgation par la CENI de l'ensemble des Procès Verbaux tels qu'affichés le soir du scrutin ; demander clairement et fortement au gouvernement de garantir la libre expression démocratique du peuple congolais, notamment la liberté de manifester ; obtenir pour l'ONU le mandat d'observation électorale et de certification des résultats ; décider entre les 2 options ci-après (recompter les votes et organiser un deuxième tour de vote pour les présidentielle et législatives qui sera combiné avec les élections locales et provinciales. Celles-ci pourraient avoir lieu dans un délai de 6 mois ; plutôt qu'en mars 2012 pour ne pas bâcler encore les opérations) ; protéger les principaux responsables de l'opposition au moyen d'un cordon de sécurité fait de gardiens armés sélectionnés de commun accord avec les personnes à protéger. Plus spécifiquement, la sécurité de Mr. Etienne Tshisekedi devrait être assurée par un contingent de l'ONU; assurer la liberté de mouvement et d'expression de tous les responsables politiques (Société Civile Congolaise, 2012)

L'Opposition et les élections en RD Congolaise

L'opposition congolaise avait saisi le secrétaire général et le conseil de sécurité des Nations unies, la commission de l'Union africaine, de l'Union européenne, la SADEC, la CEAC au sujet de la crise politique post électorale en RD Congo en vue de solliciter leur médiation, a déclaré Vital Kamerhe, candidat à l'élection présidentielle du 28 novembre (Kamerhe, 2011). Cet opposant et candidat malheureux avait réaffirmé le rejet, par l'opposition, des résultats provisoires de l'élection présidentielle du 28 novembre donnant Joseph Kabila gagnant avec 48,33% des suffrages devant le leader de l'UDPS, monsieur Etienne Tshisekedi (32,33%) Dans leur déclaration, les opposants notaient que *le Pasteur Ngoy Mulunda, président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), avait fait un passage en force en proclamant Joseph Kabila président de la République avec la complicité des autres membres du bureau* (Kamerhe, 2011). L'opposition considérait, de ce fait, que *la saisine de la Cour suprême de justice par un de ses membres comme un test de crédibilité de ladite cour est une preuve éloquente de sa volonté de soumission à la loi* et le 12 décembre 2011, Vital Kamerhe avait-il déposé, au nom de l'opposition, un recours devant la Cour suprême de justice (CSJ). Remettant en cause l'indépendance des magistrats de cette juridiction, il avait dit savoir comment la CSJ va dire le droit: *«ce sera en faveur du président sortant»* (Kamerhe, 2011).

Le rejet des résultats des urnes par l'opposition était-il fondé? De quelle nature étaient les irrégularités constamment invoquées par l'opposition ? Pourquoi l'opposition

pensait-elle que la CENI, comme instance organisatrice des élections, était complice de son malheur? (Bakiman, 2011). En effet, à Muvuma, une localité non loin de Kikwit, la police avait mis la main, le 28 novembre, sur Yvonne Mbani, une infirmière dans un centre de santé de la place, accusée d'organiser la fraude. «Cette femme détenait des isolements, des urnes et des papiers d'administration alors qu'elle n'était pas un agent de la CENI. Ce matériel était destiné à un centre de vote du secteur Imbongo», déclarait à IPS, Patrick Tshetu, procureur de la République au parquet de grande instance de Kikwit où la dame était détenue. «Au centre Bakole à Kananga (centre du pays), la population très furieuse avait brûlé trois bureaux de vote et le matériel électoral», témoignait, Julienne Elameji, une religieuse qui travaille au chef-lieu de cette région, la province du Kasai occidental. La colère était montée parce que le président du centre Bakole avait dit à la population que sur six bureaux de vote, trois seulement étaient équipés et que les trois autres n'avaient pas de matériels», expliquait Elameji à IPS. «D'autres matériels de la CENI, y compris les bulletins de vote, avaient été brûlés le 28 novembre par la population à Lwandanda, un village situé à 25 km au sud de Kananga, suite au retard avec lequel le matériel était arrivé, soit vers 15 heures locales», indiquait Michel Tshiyoyo (journaliste à une radiotélévision privée de Kananga. A Lubumbashi, dans la province du Katanga, sud-est de la RDC), les gens déploraient une attaque armée. «Au centre de l'école primaire Ndjandja, dans la commune de Kampemba, des hommes armés non identifiés étaient entrés dans des bureaux de vote et pris le matériel électoral et tiré sur des policiers lundi (28 novembre) lorsqu'ils voulaient résister. Bilan: trois policiers morts et une électricienne tuée par une balle perdue», déclarait à IPS, Sylvie Manda Kabongo (journaliste d'une radio locale). Certains partis politiques et l'UDPS du candidat opposant Tshisekedi, avaient dénoncé plusieurs tentatives de fraude dans des bureaux de vote, notamment à Kananga où des gens affirmaient avoir vu des urnes remplies de bulletins avant le début des opérations électorales. « Le vote avait été organisé dans la précipitation. Si la CENI avait reporté le scrutin, peut-être que cette situation n'arriverait pas», estimait Floribert Kiama (directeur adjoint du Centre culturel Mwindi, une organisation non gouvernementale (ONG) basée à Kikwit et dont certains membres avaient observé les élections dans un réseau national (Bakiman, 2011).

Après tous ces incidents et irrégularités, Justine Kakesa (présidente de la Dynamique de la Jeunesse Féminine Congolaise, une Organisation non Gouvernementale (ONG) nationale qui regroupe et encadre les jeunes filles dans toutes les provinces du pays) se demandait si les candidats accepteraient facilement les résultats (Bakiman, 2012).

Des observateurs électoraux pour les élections en RD Congo

Tellement que tous les rapports des experts électoraux (Union Européenne, Centre Carter, Eglise catholique de la RD Congo,...) convergeaient vers les mêmes réalités, selon la Mission d'Observation Electorale de l'Union Européenne (2011) de manière globale, la CENI n'avait reçu qu'au mois d'avril 2011, le mandat d'organiser l'ensemble du cycle électoral 2011-2013, comprenant les scrutins présidentiel, législatif, provincial et local. La composition politique de la CENI n'avait cessé d'alimenter de fortes critiques à l'approche des scrutins, notamment au sein d'une partie de l'opposition congolaise. Par ailleurs, plusieurs problèmes et irrégularités étaient observés pour ce qui concernait le fichier électoral biométrique qui comprenait 32.024.640 inscrits (dont 49,68% de femmes). Aucun audit du fichier n'avait eu lieu en dépit de plusieurs demandes d'une partie de l'opposition, notamment de l'UDPS, malgré de nombreuses protestations publiques. Les observateurs avaient regretté qu'un manque de transparence ait entouré les opérations de nettoyage du

fichier électoral car la CENI n'avait pas été en mesure de fournir les rapports de ces opérations et que les opérations de nettoyage avaient été effectuées après la distribution des cartes d'électeur; ce qui impliquait que les cartes d'électeur pouvaient être des résultats de double inscriptions qui étaient en circulation lors du scrutin.

En ce qui concerne les préparatifs électoraux, de nombreuses difficultés étaient apparues en raison d'infrastructures insuffisantes et d'un calendrier très serré. Ainsi, la cartographie électorale avait été communiquée tardivement aux partis politiques et la liste détaillée des bureaux de vote n'avait été disponible que durant la dernière semaine du scrutin. IFES, qui avait été chargé par la CENI de la sensibilisation des électeurs, n'avait pas pu développer un programme de sensibilisation au vote adéquat au regard du calendrier électoral serré et du grand nombre d'électeurs. La sécurisation insuffisante du matériel électoral sensible avant, pendant et après le scrutin avait eu pour conséquence le manque de crédibilité des élections alimentant un climat de suspicion vis-à-vis de l'organisation du scrutin. Autant dire, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de Communication (CSAC) n'avait pas joué son rôle de régulateur avec impartialité, et n'avait pas garanti le droit à un accès équitable des candidats et des partis politiques.

Les observateurs avaient constaté et condamné les actes de violence commis contre les médias et les journalistes pendant et après le scrutin. Il n'avait pas de respect des droits et libertés civiques et politiques enfreints à de nombreuses reprises tout au long du processus électoral, libertés de manifestation et d'expression avaient été fortement mises en danger ainsi que le droit à la sécurité. Seuls 15% des bureaux de vote observés avaient ouvert à l'heure. L'ouverture avait surtout été retardée en raison de l'absence du matériel électoral sensible, de multiples incidents de fraude et de bourrages d'urnes ainsi que des actes de violence à la suite du mauvais fonctionnement des bureaux de vote, des actes d'intimidation et des attaques de bureaux de vote avaient été commis partout dans le pays. La question du vote des «omis», était soulevée c'est-à-dire, le vote sur simple présentation de la carte d'électeur que la CENI avait autorisé au tout dernier moment. En effet, près de 3,2 millions d'électeurs avaient ainsi voté sur des listes de dérogation /omis, soit plus de 17% du total des votants. Les témoins des candidats/partis politiques n'avaient pas eu systématiquement accès à une copie certifiée des résultats et ils/elles avaient souvent été écartés des Centres locaux de compilation des résultats et la CENI leur avait refusé l'accès au Centre National de Traitement (CNT). La MOE UE avait ainsi considéré que l'absence de témoins et d'observateurs, lors de cette phase essentielle de consolidation et de vérification, ne devait qu'affecter la confiance dans les résultats annoncés et leur crédibilité.

Les recommandations suivantes étaient formulées par les observateurs : la transparence et la crédibilité du fichier électoral ; la révision du fichier électoral (la correction du fichier électoral -suppression des doublons- et la mise à jour) ; le respect des délais d'affichage et de publication de la cartographie et des listes électorales ; la simplification du bulletin de vote pour les législatives ; l'abolition des listes des omis ; l'affichage des résultats au niveau des Bureau des Votes. Remise de copies aux délégués de partis/candidats et aux observateurs nationaux. Mise en ligne systématique des copies numérisées des PV de résultants de chaque bureau de vote a savoir :

- la restructuration de la CENI afin de la rendre l'administration électorale plus transparente,
- garantir son indépendance et renforcer sa légitimité ;

- le renforcement des pouvoirs de sanction contre les actes de campagne en dehors du délai légal contre l'utilisation des ressources de l'Etat, contre les atteintes aux libertés publiques pendant la campagne électorale et contre toute irrégularité dans les opérations de vote et de compilation des résultats.

La CENI ne devrait annoncer des résultats partiels que s'ils résultaient d'une compilation provisoire des résultats dans des Procès Verbaux des CLCR déjà affichés conformément à la loi. Ils devraient par ailleurs refléter un échantillon représentatif des bureaux de vote compilés.

En effet, il était constaté et considéré par les observateurs que les résultats publiés par la CENI n'étaient pas crédibles à la lumière des nombreuses irrégularités et fraudes constatées lors du processus électoral (Mission d'observation Electorale de l'Union Europeenne, 2011).

DES ÉLECTIONS AU SÉNÉGAL

L'état des élections au Sénégal

D'après Mor Sylla, l'élection est pratiquée au Sénégal depuis l'empire du Fouta, avec Thierno Souleymane Baal, mais les Sénégalais votent en réalité depuis 164 ans. Par-delà l'ancienneté, l'histoire électorale du pays a connu plusieurs fortunes qui démontrent à la fois une richesse et une solidité. Elle est loin l'époque où seuls les mulâtres votaient au Sénégal, surtout à Saint-Louis. C'était en 1848, année où cette colonie d'Afrique occidentale devait être représentée au Parlement français. Cette restriction, qui dura 20 ans, fut supprimée en 1868 avec l'extension du système de vote à trois autres communes: Gorée, Dakar et Rufisque. Cette période des quatre communes faisait d'ailleurs que seuls les habitants de ces villes étaient des citoyens français, à côté des autres Sénégalais considérés comme de simples indigènes. Malgré l'étroitesse de ce cercle d'expression, le pays a connu plusieurs hommes qui s'affrontaient, sans merci, pour se disputer le pouvoir et défendre leurs concitoyens. Il y'a eu d'abord, Blaise Diagne, le premier député noir, et Carpot. Ensuite, d'autres hommes comme Lamine Guèye, Ngalandou Diouf, Léopold Sédar Senghor, Abass Guèye, Seydou Diaraf Ndao, Djim Momar Guèye, Edouard Diatta, Dembo Coly, Emile Badiane, Mamadou Dia, Valdiodio Ndiaye et Maurice Guèye. Plus tard les Ahmadou Cissé Dia, Maguette Lô, Mady Cissoko et tant d'autres contemporains qui ont marqué l'histoire politique de ce pays. Celle-ci a pris parfois des allures syndicales, avec des cheminots comme Aynina Fall, Boubacar Sarr et Ibrahima Sarr qui, à travers leur grève de 1947, ont lutté aux côtés des hommes politiques pour, principalement, obtenir l'indépendance du pays. C'est dire que la lutte politique pour l'indépendance et celle sociale visant l'amélioration des conditions de travail et de vie des Sénégalais se confondaient face à l'ennemi commun qu'était le colonisateur français (Sylla M. , 2012).

Notons qu'au fil des années, les Sénégalais ont manifesté un intérêt mitigé par rapport à la vie politique. Le collège électoral a beaucoup changé, car, si en 1978 l'électorat n'était que de 1.500.000 personnes, il a légèrement augmenté à 1.932.265 inscrits en 1988, avant d'atteindre 2.613.028 Sénégalais en 1993. Si en 2000, l'électorat était de 2.725.987, le toilettage du fichier électoral, appuyé par un recensement général, a permis de porter le corps électoral à 4.824.888 personnes. En 2012, un nombre de 5.103.297 électeurs était attendu aux urnes, le 26 février. Parmi eux, il y avait 23.000 militaires et paramilitaires qui accèdent, d'ailleurs, aux urnes depuis 2007. Seulement, l'électorat avec 41,92% est encore faible au Sénégal qui compte plus de 13.000.000 d'habitants. La vie politique est caractérisée par une

certaine bipolarisation, car deux candidats se détachent nettement à chaque élection, laissant loin derrière les autres prétendants au fauteuil présidentiel. C'est ainsi que la première élection présidentielle bipartite de 1978 n'avait vu que feu le président Léopold Sédar Senghor et l'opposant Me Abdoulaye Wade. Pendant que celle de 1983 opposa, cette fois-ci, le président Abdou Diouf à Me Abdoulaye Wade. Le même rapport avait prévalu lors de la présidentielle de 1988 et de 1993. A chaque fois, les électeurs portaient leurs choix sur les deux candidats les plus en vue. L'analyse des résultats électoraux permet de comprendre les raisons de l'alternance, survenue en 2000. Remplaçant feu Léopold Sédar Senghor qui avaient eu 82,02% en 1978, alors que son score depuis 1963 était toujours de 100% durant le monopartisme, le président Abdou Diouf avait remporté, en 1983, sa première élection présidentielle avec 83,45%. En 1988, son taux était de 73,20 %, en 1993 58,40 % et en 2000 41,51%. La décadence était alors observable devant la montée de son adversaire, Me Abdoulaye Wade. Ce dernier a vu son score grimper d'élection en élection, car de 17,38% en 1978, son pourcentage fut de 14,79% en 1983, puis 25,80% en 1988 et 32,03 % en 1993. A l'élection de 2000 qui consacra l'alternance, Me Wade avait obtenu 31,01% au premier tour avant d'atteindre 58,49% au deuxième (Sylla M. , 2012).

La société civile et les élections au Sénégal

Les élections au Sénégal avaient été précédées par un climat tendu dû à la validation de la candidature du sortant, Abdoulaye Wade qui, pour la plupart des sénégalais, briguaient un troisième mandat consécutif, au mépris d'une Constitution rédigée, à l'en croire, de sa main. A moins d'une semaine du jour J, on recensait six morts, dont un policier, des dizaines de blessés et autant d'arrestations, notamment dans les rangs du collectif de rappers "Y'en a marre!", fer de lance de l'insoumission (Hugueux, Sénégal: la société civile refuse que les élections soient "volées", 2012). Si Wade passe en force - en clair, s'il triche -, déclare-t-on à l'Élysée, tout peut dégénérer gravement." (Hugueux, Sénégal: la société civile refuse que les élections soient "volées", 2012). La société civile sénégalaise s'était-elle ainsi décidée de déployer 4 250 observateurs, nous rapporte Vincent Hugueux : «*Nous espérons couvrir 70% des centres de vote, précise Moussa Mbaye, coordonnateur d'Enda-Diapol, contre à peine un quart en 2007*» (Hugueux, 2012).

Poussées par les acteurs de la société civile qui avaient décidé stratégiquement de ne pas adopter une attitude dénonciatrice qui consisterait à publier systématiquement des rapports insistant sur les dysfonctionnements, les autorités publiques ont été interpellées sur des questions et sont aussitôt intervenues. Les instances compétentes ont tenu à intervenir, à chaque fois, de façon spontanée. Des membres de la CENA (Commission Electorale Nationale Autonome), notamment le vice-président, les préfets et les gouverneurs sont intervenus personnellement pour corriger les dysfonctionnements, dans certains cas, ils se sont déplacés sur le terrain pour résoudre les cas portés à leur connaissance. Au bout du compte, la société civile a elle-même gagné davantage en crédibilité, puisqu'elle a fait preuve d'un certain niveau de maturité dans sa façon d'aborder les problématiques et dans sa relation avec les autorités publiques (Hugueux, 2012).

Autant dire, la société civile sénégalaise avait concouru à la bonne tenue des élections au Sénégal, en a reconnue la validité et n'était pas disposée à en contester les résultats.

L'opposition et les élections au Sénégal

L'élection présidentielle au Sénégal avait créé une sérieuse fracture entre Abdoulaye Wade (Président sortant) et ses opposants. Ces derniers estimaient que c'était trop prétentieux pour Abdoulaye Wade de se représenter après deux mandats mais aussi que son âge de 85 ans ne lui permettrait pas de gouverner. D'aucuns craignaient une vague de violence le jour de vote. Curieusement, la journée était bien calme partout dans le pays. Ce qui avait conduit Doudou Ndir, président de la Commission électorale nationale autonome (CENA), à adresser ses compliments aux Sénégalais «*qui sont allés voter dans le calme et la discipline*», lors d'un «*grand jour pour le Sénégal*»¹¹. Pour lui, les électeurs sénégalais ont prouvé leur maturité et leur confiance au processus électoral (Idrac, 2012).

Pour l'émissaire de l'Union Africaine et de la Cédéao, l'ancien président nigériain Olusegun Obasanjo, qui avait négocié avec les différents protagonistes de la crise sénégalaise, le président Abdoulaye Wade est un démocrate qui acceptera le verdict des urnes. «Il y a des gens qui insinuent que le président Wade n'acceptera pas le verdict des urnes, mais pourquoi n'accepterait-il pas ? Bien sûr vous ne pouvez jamais dire qu'une élection où quel que soit le pays dans lequel elle est organisée, est parfaite. L'erreur est humaine. Mais ce scrutin s'est plutôt bien passé à tous points de vue. Alors pour quelle raison, quelqu'un qui est un démocrate, qui s'est soumis au verdict des urnes refuserait d'accepter le verdict des urnes ? » (Rogez, 2012)

Pour la Mission d'Observation Electorale de l'Union Européenne (MOE UE), la Commission Électorale Nationale Autonome (CENA), en charge du contrôle et de la supervision des opérations électorales, bénéficie de la confiance des acteurs politiques et de la société civile. Cette confiance s'est manifestée par la participation de la CENA à l'audit du fichier électoral fin 2010-début 2011 et, depuis février 2011, par la tenue du Comité de Veille et de Suivi (CVS) des recommandations de cet audit (Mission d'Observation Electorale de l'Union Européenne, 2012).

Des observateurs électoraux et les élections au Sénégal

Pour la Mission d'Observation Electorale de l'Union Européenne (MOE UE), l'élection présidentielle 2012 marque une étape fondamentale dans le renforcement de la démocratie sénégalaise. La MOE UE témoigne de sa satisfaction d'avoir constaté, lors des deux tours de cette élection présidentielle, la volonté démocratique des institutions sénégalaises et l'attitude responsable des électeurs qui se sont rendus aux urnes à chaque fois dans le calme, malgré quelques incidents limités et isolés. Le comportement professionnel des forces de l'ordre a également contribué de manière importante à la réussite de ce processus (MOE-UE, 2012).

Pour cette Mission d'Observation Electorale, le Ministère Chargé des Elections (MCE), les Autorités Administratives (AA), la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) et la Cour d'Appel de Dakar (CAD), mais aussi le Ministère des Affaires Étrangères

¹¹ Conférence de presse et déclaration préliminaire de la CENA du 12 mars.

(MAE), qui constituent *de facto* l'ossature de l'administration électorale, ont bien maîtrisé, à leur niveau respectif de responsabilité dans le processus électoral, toutes les étapes du calendrier. Les expériences du premier tour ont globalement favorisé une application plus stricte des procédures de vote et de recensement des votes. La MOE UE souligne la qualité du dispositif, innovant et d'envergure, de remontée des données de tous les bureaux de vote (BV) mis en place par la CENA (MOE-UE, 2012).

La Mission d'Observation Electorale avait proposé quelques recommandations dont : les représentants des partis politiques devront bénéficier d'une formation distincte; l'instauration d'un mécanisme de financement public (pour mettre fin à l'opacité qui entoure le financement des partis politiques et celui des campagnes) tout en prévoyant d'imposer un plafonnement des dons et des dépenses, et de charger la Cour des Comptes de contrôler et de sanctionner les infractions relatives à leur financement; la mise en ligne par les institutions électorales, en temps réel et systématique, des informations dont elles disposent, notamment : les bilans des révisions des listes électorales, les décisions et les comptes rendus de réunions consultatives régulières, l'évolution des états de distribution des cartes d'électeur, les communiqués de presse, et toute information utile et nécessaire aux électeurs et aux parties prenantes; l'adoption du projet de loi sur le Code de la presse permettant la dépénalisation des délits de presse particulièrement sensible en période électorale, et l'actualisation de la législation des média (MOE-UE, 2012).

DES ÉLECTIONS AU KENYA

Etat des élections au Kenya

Jetant un regard historique sur les élections au Kenya (Observatoire des Grands Lacs en Afrique, Decembre 2012/Javier 2013), le retour au multipartisme dans les années 1990 marque, sur le plan institutionnel, le début de la transition démocratique. Néanmoins, tant les élections de 1992 que celles de 1997 reconduisent à la tête du pays l'ancien parti unique, la *Kenya African National Union* (KANU), au pouvoir depuis l'Indépendance en 1963 et son leader, Daniel Arap Moi, Président du Kenya depuis 1972. Les affrontements ethniques, notamment ceux en *Rift Valley* en 1992, les difficultés et scandales fonciers (liés notamment aux appropriations illégales de terres), la réduction et la privatisation des ressources de l'État ont caractérisé la décennie 1990, tandis que l'impasse dans laquelle s'éternise la promesse d'une réforme constitutionnelle ralentissait de facto une transition démocratique réelle. Dans ce contexte, les élections générales de 2002 s'apparentaient à un moment très spécial, le Président en exercice, D.A. Moi, ne pouvant briguer un nouveau mandat compte tenu des dispositions constitutionnelles.

Lors du scrutin de 2002, la KANU, affaiblie et divisée autour de la succession du Président Moi, perd les élections au profit de la *National Rainbow Alliance* (NARC), parti regroupant une opposition quasi-unie et renforcée par les nombreuses défections au sein du clan présidentiel. L'ancien vice-Président Mwai Kibaki (1978–1988) est ainsi porté au pouvoir avec 61% des voix contre 31,2% à Uhuru Kenyatta, candidat de la KANU et fils de l'ancien Président Jomo Kenyatta (Maupeu, 2005). La NARC obtient également la majorité absolue au Parlement avec 125 des 210 sièges de députés.

L'arrivée au pouvoir de Mwai Kibaki avait été perçue comme une étape nouvelle de la transition démocratique, symbolisant d'une part la fin de l'ultra domination d'un parti en place depuis quarante ans et d'autre part l'accession au pouvoir par le biais d'un processus électoral considéré comme ayant respecté les principaux standards démocratiques.

Au fait, le parti présidentiel s'était engagé à achever le processus de réforme constitutionnelle en route depuis 2001, comprenant notamment un renforcement du pouvoir législatif, une forte décentralisation et la création d'un poste de Premier ministre. Le projet gouvernemental rencontra néanmoins une large opposition, au sein même de son propre camp. Réunie sous la bannière du *Orange Democratic Movement* (ODM), cette opposition est alors conduite par Raila Odinga, Kalonzo Musyoka et Uhuru Kenyatta. Le référendum du 21 novembre 2005 aboutit au rejet massif du projet gouvernemental (le camp du non l'avait emporté avec 58,12% des voix), conduisant le Président Kibaki à remercier l'intégralité de son Cabinet et à la division de fait de la NARC (Kenya Civil Society Observation Programme (KCSOP), 2006).

À la suite de la campagne pour le référendum de 2005, ODM s'était constitué alors en parti politique regroupant les principaux opposants au régime de M. Kibaki. Toutefois, la nouvelle organisation partisane avait échoué rapidement quant à la nomination d'un candidat unique pour l'élection présidentielle de 2007 et finit par se scinder. U. Kenyatta et K. Musyoka quittèrent le parti. Malgré certaines divergences, le fils de Jomo Kenyatta, ainsi que son parti la KANU, rejoignant l'alliance présidentielle alors baptisée le *Party of National Unity* (PNU). Par ailleurs, K. Musyoka de son côté pour l'ODM-Kenya (ODM-K) alors que R. Odinga conservait la tête de l'ODM. Ces derniers s'imposaient comme les principaux opposants au PNU en vue des élections générales de 2007.

En 2007, l'élection présidentielle avait été officiellement remportée par Mwai Kibaki (PNU) avec 46,4% des voix, contre Raila Odinga d'ODM (44,1%) et Kalonzo Musyoka d'ODM-K (8,9%). L'ODM, soupçonnant la fraude¹², refusa d'accepter les résultats, de même pour une grande partie de la société kenyane. Cette contestation déboucha sur une vague de violence, notamment ethnique, qui ébranla fortement le processus de transition kenyan¹³ : plus de 1 200 personnes furent alors tuées et le pays compta près de 300 000 déplacés, tandis que les pertes matérielles étaient évaluées à 1,5 milliard de dollars (Lafargue, 2008).

Kofi Annan, alors Secrétaire Général des Nations Unies, avait demandé à l'Union Africaine de diriger un panel d'éminentes personnalités africaines qui devait aider à négocier un accord de partage du pouvoir entre Odinga et Kibaki. Les deux candidats à la présidence (Mwai Kibaki et Raila Odinga) signèrent un accord de partage du pouvoir entre le Parti de l'unité nationale (PNU) et le Mouvement démocratique orange (ODM). Kibaki avait maintenu le poste de président et Raila Odinga était devenu Premier ministre (Programme pour la Promotion de l'Etat de Droit en Afrique Sub-saharienne, 2013). Mars 2013, marqua une

¹² Claire Médard, « Les frontières de la violence au Kenya », *EchoGéo* [En ligne], mis en ligne le 12 mars 2008, consulté le 10 mars 2014. URL : <http://echogeo.revues.org/2335> ; DOI : 10.4000/echogeo.2335.

¹³ Les deux principaux épïcêtres de la contestation étaient alors Kisumu (province du *Nyanza*) et le bidonville de Kibera à Nairobi. Toutefois, très rapidement, la violence s'est étendue à plusieurs quartiers de la capitale kenyane (Kibera, Mathare, Kawangware, Korogocho, Dandora, Huruma et Kariobangi) et plusieurs villes de la vallée du Rift (Kericho, Eldoret, Naivasha et Nakuru notamment). Pour plus de détails, voir *The General Elections in Kenya, 2007*, Les Cahiers de l'Afrique de l'Est, n°38, Nairobi, IFRA, May/August 2008.

autre organisation des élections qui devaient mettre fin au gouvernement de coalition facilité par Kofi Annan.

La société civile et les élections au Kenya

Le Groupe d'observation des élections (Elog) et la société civile de l'Afrique s'étaient dits satisfaits de la façon dont le Kenya avait mené son élection en générale. Selon le Coordonnateur de la Société Civile en Afrique (CCSA), Jean-Marie Ngondjibangangte, « *à l'exception de l'échec dans les équipements acquis par la Commission électorale indépendante et la Commission de délimitation (IEBC), tout le reste était dans l'ordre* » (Programme pour la Promotion de l'Etat de Droit en Afrique Sub-saharienne, 2013).

L'Observatoire des Grands Lacs en Afrique abondait-il dans ce sens organisationnel de la Commission Electorale en disant que la gestion des résultats est le second domaine dans lequel la réforme de l'administration électorale s'accompagne d'une modernisation technologique. Des mécanismes de gestion et de transmission électronique des résultats ont été testés, de manière généralisée, au niveau des circonscriptions et régions, et, de manière pilote, au niveau des bureaux de vote. Il n'est guère douteux que la gestion informatisée et la transmission électronique des résultats, si elle avait été employée en 2007, ce qui était possible et avait été envisagée, aurait évité une partie des dérapages constatés. La mise en œuvre de telles procédures et l'utilisation de ces outils ne pose plus de problèmes techniques majeurs à ce stade. Il demeure qu'ils n'ont de valeur en termes de sécurisation que si, par ailleurs, des mesures de transparence et des procédures de vérification adéquates sont prévues et sont effectivement appliquées, ce qui constitue un second aspect, tout aussi déterminant des leçons à retenir de la crise de 2007 (Observatoire des Grands Lacs en Afrique, Decembre 2012/Javier 2013)

L'opposition et les élections au Kenya

Pour la société civile Kenyane les élections de mars 2013 méritaient les applaudissements du peuple kenyan, la Coalition pour la réforme et la démocratie (CORD), avec pour candidat le Premier ministre Raila Odinga, avait affirmé que les résultats des élections publiés par l'(IEBC) avaient été trafiqués. CORD avait donc cherché à contester les résultats des élections à la Cour suprême et disait qu'elle allait exposer des failles fondamentales sur le processus électoral et démontrer que l'exercice a été marqué par des anomalies. La coalition affirmait en outre que les formes légales avaient été manipulées pour gonfler les chiffres en faveur d'un candidat et que le IEBC devrait expliquer pourquoi il n'avait pas réussi à publier la liste des électeurs inscrits, conformément aux lois électorales du Kenya (Programme pour la Promotion de l'Etat de Droit en Afrique Sub-saharienne, 2013).

Pour l'opposition, il s'agirait de failles organisationnelles (informations sur ce que devraient faire les électeurs,...); comme le note également Simon Siele, chef d'un camp de déplacés à Rongai dans la vallée du Rift : «Ils nous ont montré les urnes et les signes sur les bulletins. Ils ont dit qu'ils ne voulaient pas de fraude. Si on vous surprend avec un mauvais comportement, vous irez en prison. Les gens qui sont prêts sont ceux qui sont allés à l'école. Pour les personnes âgées, les hommes ou femmes non éduquées, ça risque d'être compliqué. Parce que la commission n'est pas allée assez à l'intérieur du pays. Il y a six urnes, et je pense que certaines seront perturbées» (RFI, 2013).

Des observateurs électoraux et les élections au Kenya

En 2007, la mission d'observation avait relevé des irrégularités significatives dans l'application des procédures de vote (EU Election Observation Mission, 3 April 2008). Il est écrit dans ce rapport que bien que le phénomène n'ait pas particulièrement attiré l'attention des commentateurs ou de la presse, vraisemblablement en raison des événements ayant entouré la compilation et la proclamation des résultats, les violations observées du secret de vote dans un nombre élevé de bureaux de vote auraient pu, en soi, déjà constituer une base raisonnable pour une appréciation mitigée du processus¹⁴. Le même rapport a-t-il également relevé le caractère pour le moins vaporeux de la liste électorale et sa porosité potentielle aux manipulations du fait de sa fiabilité¹⁵ et son caractère composite¹⁶. C'est néanmoins, martèlet-il, au cours de la compilation des résultats qu'il est généralement considéré que l'issue catastrophique du scrutin de 2007 s'est jouée. Les conditions de transparence et de sécurité se sont, en effet, révélées largement insuffisantes pour assurer l'acceptation des résultats et, même, la garantie absolue de leur exactitude¹⁷. L'ensemble du processus avait été marqué par un niveau flagrant d'improvisation¹⁸ et une absence manifeste de transparence et de sécurisation. Pour l'Observatoire de Grands Lacs en Afrique, la conclusion la plus objective possible était que l'intégrité des chiffres proclamés était si peu garantie que la victoire de l'un ou de l'autre des deux candidats était difficile sinon impossible à établir (Observatoire des Grands Lacs en Afrique, Decembre 2012/Javier 2013).

En 2013, par contre, les observateurs internationaux et locaux ont salué l'organisation, la crédibilité et la transparence des élections présidentielles et législatives tenues au Kenya. En dépit des difficultés qui ont entraîné les retards dans le vote, les observateurs internationaux du Commonwealth, de l'Union européenne et de Fondation Carter ont décrit la première phase de l'élection transparente et crédible (Programme pour la Promotion de l'Etat de Droit en Afrique Sub-saharienne, 2013). Pour les observateurs

¹⁴ Les observateurs européens avaient ainsi relevé dans leur échantillon (752 bureaux de vote) l'« assistance » systématique des électeurs (21%), l'organisation déficiente du bureau de vote ne permettant à l'électeur d'effectivement s'isoler (16%), des cas de personification (5%) ou de vote collectif (8%) (EU Election Observation Mission, 3 April 2008).

¹⁵ La liste était à la fois critiquable du point de vue de son exhaustivité que de son exactitude et de son obsolescence : importance du « *stock mort* » (électeurs décédés figurant dans la liste), imprécision des données d'identification ou présence de « doublons » (électeurs répertoriés plusieurs fois), etc. Par définition, en l'absence d'un audit statistique véritable, l'inexactitude n'est pas quantifiable. Ces déficiences, en elles-mêmes, n'étaient toutefois pas contestées (EU Election Observation Mission, 3 April 2008)

¹⁶ Du fait des difficultés d'établir des listes fiables, pas moins de quatre sources différentes étaient mises à la disposition des bureaux de vote : liste par ordre alphabétique, liste par cartes d'identité, liste des doublons et les « livres noirs » (cfr recueils manuscrits utilisés lors d'élections précédentes) (EU Election Observation Mission, 3 April 2008).

¹⁷ À titre d'exemple de l'absence de mesures de contrôle et de recoupement basiques, les vérifications faites a posteriori, en vue des auditions de la commission Kriegler, par la commission électorale elle-même, ont abouti à la conclusion que les données informatiques saisies différaient de celles manuscrites portées sur les formulaires officiels remplis par le personnel électoral au niveau des circonscriptions dans 15% des cas (EU Election Observation Mission, 3 April 2008)

¹⁸ Des recommandations allant dans le sens de l'introduction de la technologie électronique dans le processus de compilation des résultats avaient été formulées avant le scrutin de 2007. Le principe d'une informatisation de la saisie au niveau des circonscriptions, par un *Returning Officers* (RO), avait été validé et le matériel nécessaire acquis. Néanmoins, pour des raisons qui, si l'on en croit le rapport Kriegler, semblent avoir essentiellement tenu aux caractéristiques du recrutement des RO et à une résistance de la structure à l'introduction de technologies nouvelles, l'informatisation de la procédure à ce niveau n'a pas connu de mise en œuvre effective (EU Election Observation Mission, 3 April 2008).

électorales de l'Union Européenne, les élections générales du Kenya ont été caractérisées par la paix, la transparence et la crédibilité. Les Kenyans devraient être félicités pour leur civisme, leur responsabilité et pour leur patience pendant de longues heures en vue du vote (European Union Election Observation Mission, 2013). Ils soulignent que pendant les préparatifs des élections, l'organe chargé des élections (l'IEBC) a partout retenu la confiance de l'électorat. L'IEBC et son personnel ont réussi à surmonter les erreurs techniques mais aussi les difficultés liées aux opérations survenues le jour de l'élection. « *Throughout the electoral preparations, the IEBC retained the electorate's trust. Nonetheless, the IEBC's inconsistent decision making mechanisms drew it into a series of delays. The IEBC and its staff succeeded in overcoming the technical and operational difficulties which arose on Election Day to ensure that the integrity of the vote was protected. The counting and tabulation are still ongoing and represent a crucial part of the process, which EU election observers are following closely around the country*¹⁹ » (European Union Election Observation Mission, 2013)

En définitive, les Observateurs Electoraux de l'Union Européenne avaient considéré, et cela dans tous les bureaux de vote, que la conduite générale des opérations de vote était bonne et que les résultats enregistrés reflétaient la volonté des électeurs. Les délégués des partis politiques étaient capables d'observer les procédures sans obstacle,... La correspondance entre les résultats officiels par circonscription électorale et les centres nationaux de pointage n'était pas du reste.

CONCLUSION

Comparativement aux pays précédents où on avait noté la prolongation du vote allant jusqu'à plus de trois jours dans certaines contrées, la fraude et le bourrage des urnes, au Sénégal, la Mission d'Observation Electorale de l'Union Européenne est plutôt satisfaite de la façon dont les élections étaient organisées. L'administration électorale dans son ensemble, y compris le Ministère des Affaires Etrangères (MAE) pour le vote des Sénégalais de l'étranger, a maîtrisé le calendrier électoral, qu'il s'agisse du recrutement, de la formation ou bien du déploiement du matériel électoral pour les deux tours de scrutin. La MOE UE a suivi les départs de Dakar²⁹, au moins dix jours avant les scrutins, des derniers convois de matériels électoraux. Ceci a permis aux AA, en collaboration avec les forces de sécurité sénégalaises, de faire face au défi de déployer dans l'ensemble ce matériel dans les LV entre 72 et 24 heures avant le scrutin, et ce de manière plus manifeste lors des préparatifs du second tour (Mission d'Observation Electorale de l' Union Europeenne, 2012). L'acceptation des résultats des urnes ne devait qu'être la résultante d'une telle organisation.

Dans cet article qui a concerné l'état des lieux des élections dans nos pays d'étude (le Cameroun, la RD Congo, le Sénégal et le Kenya), les faits suivants sont à retenir : les pays dans lesquels les organes d'organisation des élections avaient été accusés de beaucoup de

¹⁹ « Tout au long de la préparation des élections, l'IEBC avait conservé la confiance de l'électorat. Néanmoins, sa prise de décision non consistante l'avait plongé dans un grand retard. L'IEBC et son équipe avait su surmonter les difficultés techniques et opérationnelles qui s'étaient faites voir le jour des élections pour s'assurer que l'intégrité du vote était protégée. Le comptage et compilation représentent la partie cruciale du processus et les observateurs de l'UE avaient suivi tout mouvement au pays ».

maux (sur le plan organisationnel) par la société civile, l'opposition et les observateurs électoraux (nationaux et internationaux) sont ceux dans lesquels le verdict des urnes avait été durement contesté mais approuvé. Notamment la RD Congo et en partie au Cameroun. Par contre, ceux dans lesquels l'organisation des opérations électorales avait été satisfaisante, malgré quelques manquements, le verdict des urnes avait été bien accueilli. Il s'agirait notamment du Sénégal et du Kenya.

L'expérience du passé avait-il servi de leçon, comme on peut le constater pour le cas du Kenya avec la crise postélectorale de 2007: « ...Une des tâches du gouvernement d'union nationale avait été de mettre en place des réformes politiques et institutionnelles en accord avec l'Agenda Four priorities, notamment avec l'élaboration d'une nouvelle loi organique. Ainsi, le 4 août 2010, les kenyans avaient approuvé, par référendum et à une large majorité, une Constitution nouvelle prévoyant notamment la mise en place d'une nouvelle commission électorale, d'un nouveau fichier électoral et d'un nouveau découpage des différentes circonscriptions du pays. La régulation des partis politiques avait été également renforcée avec notamment le durcissement des conditions de création d'une organisation partisane » (Observatoire des Grands Lacs en Afrique, Décembre 2012 / Javier 2013).

L'analyse de résultats de cette étude permet à l'auteur de formuler les recommandations suivantes:

- Que les leaders des états d'Afrique en général et plus particulièrement ceux de l'Afrique Sub-Saharienne trouvent leçons à partir des événements précédents pour bien organiser les élections pour le bien et le développement de leurs pays
- Que les organes et institutions chargés d'organiser les élections soient plus autonomes
- En ce qui concerne les élections, que les gouvernements suivent et mettent en application la loi selon les prévisions de leurs constitutions pour bien gérer l'alternance au pouvoir.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Afrik.com. (19-Octobre-2011). *L'opposition camerounaise donne un ultimatum au gouvernement Biya*. Retrieved 8-Juin 2013 from Afrik.com:
<http://www.seneweb.com/new/Afrique>

Bakiman, B. k. (2-December, 2011). *Des élections en trois jours, émaillées d'irrégularités et d'incidents*. Retrieved 01-Juillet 2013 from Inter Press Service (ISP):
<http://www.ipsinternational.org>

EU Election Observation Mission. (3 April 2008). *Kenya, 27 December 2007, Final Report on the General Elections*. European Union Election Observation Mission.

European Union Election Observation Mission. (2013). *Kenyans demonstrate strong commitment to democratic elections*. Nairobi, 6 March 2013: European Union Election Observation Mission.

- Idrac, C. (27-Fevrier-2012). *Présidentielle au Sénégal: l'opposition table sur un second tour*. Retrieved 10-Septembre 2013 from Radio France Internationale (RFI): <http://www.rfi.fr>
- Hugueux, V. (08-Octobre-2011). *Une election pour rien au Cameroun. Les resultats du scrutin presidentiel sont attendus ce vendredi, mais la reelection du sortant Paul Biya semble deja acquise. La mue democratique du pays des "Lions indomptables" se fait attendre*. Retrieved 18-Juin-2013 from L'express: <http://www.lexpress.fr>
- Hugueux, V. (25-Fevrier-2012). *Sénégal: la société civile refuse que les élections soient "volées"*. Retrieved 2013 10-Septembre from L'Express: <http://www.lexpres.fr>
- Kamerhe, V. (13-December-2011). *Présidentielle-RDC: l'opposition congolaise fait appel à une médiation internationale*. (R. Okapi, Interviewer) Kinshasa.
- Kenya Civil Society Observation Programme (KCSOP). (2006). *Report on the referendum on the proposed new constitution of Kenya, 21st November 2005*. Nairobi: Institute for Education in Democracy.
- Lutulala Mumpasi, B. (29-Mars-2012). *Elctions presidentielles au senegal:quelles lecons pour la RD Congo?* Retrieved 11-Mars-2013 from www.afrik.com: <http://www.afrik.com>
- Lafargue, J. (. (2008). « Les élections générales de 2007 au Kenya ». *Les cahiers d'Afrique de l'Est* (N°37).
- Maupeu, M. K. (2005). *The Moi succession: the 2002 elections in Kenya*. Nairobi: Transafrica Press.
- Mission d'observation Electorale de l'Union Europeenne. (2011). *Rapport final.Elections presidentielle et legislatives du 28 novembre 2011 en RDC*. Kinshasa: MOE UE.
- Mission d'Observation Electorale de l' Union Europeenne. (2012). *Rapport final: Election Presidentielle Senegal 26 Février 2012 premier tour – 25 Mars 2012 second tour*. Dakar.
- Mission d'Observation Electorale Transparency International Cameroon. (2011). *Election presidentielle du 09 octobre 2011 au Cameroun. Rapport final de la mission d'observation electorale*. Yaounde: Transparency International Cameroon.
- Observatoire des Grands Lacs en Afrique. (Decembre 2012/Javier 2013). *Les elections de mars 2013 au Kenya: La reforme de l'administration electorale est-elle en capacite de prevenir une nouvelle crise?*
- Programme pour la Promotion de l'Etat de Droit en Afrique Sub-saharienne. (18-Mars-2013). *Rapport synthese sur les perspectives de la situation du Kenya apres les*

elections 2013. Retrieved 11-Septembre-2013 from Konrad-Adenauer-Stiftung:
<http://www.kas.de>

Sylla, M. (1-Mars-2012). *Elections au senegal, une histoire de 164 ans*. Retrieved 2-Juillet 2013 from Le soleil: <http://www.lesoleil.sn>

Sakho, S. (2011 йил 04-11). *A quoi joue l'opposition camerounaise? L'appel de l'opposition à manifester, si l'élection présidentielle du 9 octobre au Cameroun n'est pas annulée, semble loin de faire l'unanimité au sein de la population*. Retrieved 18-Juin 2013 from Slateafrique: <http://www.slateafrique.com>

Societe Civile Congolaise. (2012). *Lettre de la Société Civile Congolaise au Secrétaire General des Nations Unies sur la Crise Post-Electorale en RDC*. Kinshasa.

RFI. (4-Mars-2013). *Elections generales: les kenyans sont prêts pour le vote*. Retrieved 11-Septembre 2013 from RFI: <http://www.rfi.fr/afrique/20130303-election-presidentielle-kenya-fin-pret-vote>

Rogez, O. (27-Janvier-2012). *Présidentielle au Sénégal: l'opposition table sur un second tour*. Retrieved 10-Septembre 2013 from Radion France Internationale (RFI): <http://www.rfi.fr>

Tonfack, V. (13-Avril- 2013). *Loi electorale: les acteurs de la societe civile decelent des irregularite dans l'application*. Retrieved 18-Juin 2013 from La Nouvelle Expression: <http://www.cameroon-info.net>